



Rennes, le 28 janvier 2014

Cher(e) collègue,

Nous vous souhaitons, au nom de la section académique du SNES, une très bonne année 2014.

Le ministère a enfin commencé à publier les **dates des oraux aux concours 2014 exceptionnels**. Vous pouvez les consulter sur le site publinet :

<http://publinetce2.education.fr/publinet/Servlet/PublinetServlet?concours=GBE&page=CALENDRIER&sort=CHRONO#S4533>

Attention, dans certaines disciplines (math, SES, ...), les oraux d'admission ont lieu à partir de mi-avril !

Bien que le ministère n'ait publié **aucun texte officiel encore concernant le temps de service, la formation, les modalités d'affectation des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours 2014 quels qu'ils soient**, nous vous faisons parvenir les informations dont nous disposons à ce jour.

	Concours exceptionnels 2014 (aussi appelés 2013-2)	Concours 2014	
		Détenteurs d'un M2 ou dispensés de l'obtenir	Non détenteurs d'un M2
<b>Affectation</b>	participeraient à une procédure d'affectation dans une académie (donc potentiellement différente de l'académie de concours) suivie d'une procédure d'affectation dans un établissement au sein de cette académie.		resteraient sur leur académie de concours et ne subiraient qu'une procédure d'affectation dans un établissement au sein de cette académie.
<b>Service</b>	temps plein, payé à l'échelon 3 (soit 2000 euros brut pour les certifiés)	mi-temps ou bien 9h pour tous ? (lauréats du CAPES/T et de l'agrégation) 18h pour les CPE, payé temps plein à l'échelon 1 (soit 1667 euros brut pour les certifiés)	9h pour les lauréats du CAPES/T, 18h pour les CPE, payé temps plein à l'échelon 1 (soit 1667 euros brut pour les certifiés)
<b>Formation</b>	en plus du temps de service ? ou bien pas de formation ? tuteur ou non ?	si formation, où et par qui ? ou bien pas de formation ?	dans le cadre du MEEF 2 <sup>e</sup> année

**Affectation :** le ministère est face à une situation impossible qu'il a lui-même créée. Comme il utilise les fonctionnaires stagiaires comme moyens d'enseignement, il est nécessaire de les affecter de façon homogène sur le territoire. La tentation est énorme pour le ministère de traiter différemment l'affectation des lauréats des concours 2014 selon qu'ils soient détenteurs ou non d'un M2.

*Le SNES-FSU interpelle le ministère à ce sujet afin qu'il n'y ait pas d'inégalités de traitement selon les stagiaires et que des aides pour déménager soient prévues le cas échéant.*

**Formation et temps de service:** le ministère argue, pour les CAD2, d'une formation délivrée cette année et d'une entrée progressive dans le métier (6h de service, 12h pour les CPE) pour imposer un service à temps plein à la rentrée 2014 (année de stage).

*Le SNES-FSU dénonce cette situation car :*

- 30% des admissibles des concours exceptionnels ne sont pas contractuels admissibles.
- 60% des contractuels admissibles ont déjà un master et ne bénéficient pas ou peu de formation professionnelle.

*Nous intervenons fortement auprès du ministère afin que les fonctionnaires stagiaires lauréats des concours exceptionnels 2014 bénéficient d'une décharge de service, d'une formation professionnelle et d'un tuteur.*

Le ministère prend par ailleurs prétexte du service à mi-temps payé plein temps attribué aux fonctionnaires stagiaires lauréats des concours 2014, et la diminution de leur niveau de recrutement au M1, pour abaisser leur rémunération à l'échelon 1.

*Le SNES-FSU dénonce fortement cette décision et revendique le maintien des salaires des entrants dans le métier.*

**Le SNES-FSU intervient donc auprès du ministère pour demander :**

- un même temps de service déchargé pour tous les fonctionnaires stagiaires
- une formation pour tous mais adaptée aux parcours antérieurs de chacun.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations et pour obtenir de l'aide. Dès que des informations officielles cette fois nous parviennent, nous revenons vers vous

Pour adhérer au SNES : <http://www.snes.edu/Pourquoi-adherer.html>

Bon courage dans votre préparation des concours.

Frédérique Lalys, Christine Ouvrard, Thibaut Gélati.

NB : La FSU a créé un observatoire des ESPE dont l'objectif est de recueillir des témoignages de formateurs (y compris les tuteurs) et étudiants, d'avoir en temps réel une photographie de la situation, de travailler à recueillir des statistiques fiables, et de faire des propositions pour faire évoluer la réforme de la formation.

Vous pouvez consulter et alimenter cet observatoire à l'adresse suivante : <http://observatoire-fde.fsu.fr>